



**Sports
for Nature**



Brigitte Werner/Pixabay

Synthèse des rapports des signataires 2024

Founding partners



International
Olympic
Committee



Convention on
Biological Diversity



DONA BERTARELLI
PHILANTHROPY

À propos de Sports pour la nature

Sports pour la nature (S4N, en anglais) est une initiative conjointe de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), du Comité international olympique (CIO), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de Dona Bertarelli Philanthropy. S4N vise à mettre en œuvre une action transformatrice en faveur de la nature dans tous les sports, d'ici 2030 et au-delà, permettant aux sports de promouvoir la nature et de contribuer à sa protection et à sa restauration. L'initiative fournit un plan de jeu pour les sports, à tous les niveaux, visant à accélérer et inspirer d'autres personnes à agir en faveur de la nature.



Table des matières

1. Introduction 5

Un mouvement croissant : le deuxième cycle de rapports

Le Cadre Sports pour la nature

À propos du présent rapport

2. Méthodologie de rapport des signataires 2024 7

3. Faits marquants des rapports des signataires 2024 8

Principe 1 : Protection de la nature

Principe 2 : Restauration de la nature

Principe 3 : Approvisionnement vert

Principe 4 : Éducation et communication

4. Défis liés à l'action en faveur de la nature 13

Contraintes économiques

Ressources humaines et expertise

Suivi, indicateurs clés de performance et planification stratégique

Éducation et engagement communautaire

Limites opérationnelles et structurelles

Un paysage de préparation inégale

5. Changements de 2023 à 2024 : évolution de la participation et des pratiques 15

Continuité et croissance organisationnelles

Engagement opérationnel et ressources

Autres améliorations observées

6. Conclusion et perspectives d'avenir 16





1 Introduction

Sports pour la nature est une initiative mondiale qui aide le secteur du sport à prendre des mesures concrètes pour protéger et restaurer la nature. Elle soutient les organisations sportives avec des ressources pratiques, une collaboration entre pairs, des plateformes de campagne et des conseils d'experts pour réduire leur impact sur la biodiversité et contribuer à des écosystèmes plus sains.

Le sport possède une capacité unique à mener un changement. Son réseau mondial d'athlètes, d'équipes, de fans et d'instances dirigeantes offre une plateforme puissante pour sensibiliser et influencer les comportements. En abordant activement sa relation avec la nature, le monde du sport peut donner un exemple visible et aider à accélérer la durabilité dans toute la société.

La nature est essentielle à l'avenir du sport pour trois raisons principales :

- Nos terrains de jeux : les espaces physiques où nous nous entraînons, jouons et nous affrontons (champs, rivières, océans et montagnes). Sans de tels espaces correctement gérés et accessibles, un certain nombre de sports ne pourraient pas exister sous leur forme traditionnelle.
- Notre fournisseur : l'environnement naturel offre des ressources qui rendent le sport possible (air pur, eau, nourriture saine, etc.), ainsi que des paysages à couper le souffle qui améliorent le sport pour les participants et les spectateurs.
- Nos protections : les systèmes naturels et les espèces autochtones protègent les communautés et les infrastructures sportives de conditions météorologiques extrêmes et autres phénomènes liés aux changements climatiques.

Un mouvement croissant : le deuxième cycle de rapports

Ce document marque le deuxième cycle annuel de rapports dans le contexte du Cadre Sports pour la nature. Il s'appuie sur le processus inaugural de présentation de rapports mené en 2023 et reflète l'élan et la maturité croissants de l'initiative.

En 2024, encore plus d'organisations ont rejoint le mouvement, approfondi leurs engagements et pris des mesures alignées sur les quatre principes fondamentaux du cadre :

1. Protection de la nature
2. Restauration de la nature
3. Approvisionnement vert
4. Éducation et communication

Le rapport de cette année met non seulement en évidence ce qui a été réalisé par les signataires en 2024, mais offre également un aperçu de l'évolution de l'initiative. D'une plus grande diversité des actions à des modèles émergents de collaboration et d'innovation, nous commençons à voir comment les bases établies au cours de la première année façonnent une approche plus forte et plus coordonnée au cours de cette deuxième année.

Le Cadre Sports pour la nature

Toute organisation sportive, qu'il s'agisse d'un club, d'une ligue, d'une fédération, d'un comité national olympique, d'un tournoi ou d'un événement, quelle que soit sa taille, son emplacement ou son sport, peut devenir signataire. Pour adhérer, les organisations doivent :

1. s'engager à prendre des mesures significatives alignées sur les quatre principes de Sports pour la nature (ci-dessus), et
2. rendre compte annuellement de leurs progrès.

Les organisations ayant rejoint l'initiative avant le 1er juillet 2024 sont tenues de rendre compte de leurs activités en 2024. Cette exigence s'appliquait à 60

signataires, dont 54 ont soumis un rapport, soit un taux de réponse de 90%. Les signataires ne soumettant pas de rapport pendant deux années consécutives perdront leur affiliation au cadre Sports pour la nature. En outre, trois organisations ont soumis des rapports volontaires, portant le nombre total de réponses reçues à 57.

À propos du présent rapport

Cette publication présente la méthodologie et les conclusions du deuxième cycle de rapports dans le contexte du Cadre Sports pour la nature. Elle explore les actions menées par les signataires tout au long de 2024, suit les évolutions depuis le premier cycle de rapports et montre comment le sport intensifie son action en faveur de la nature à l'échelle mondiale.



2 Méthodologie de rapport des signataires 2024

Les informations présentées dans ce rapport sont basées sur les données collectées via le formulaire officiel de rapport Sports pour la nature 2024, soumises par les signataires du Cadre Sports pour la nature. Le formulaire de rapport a permis de capturer des informations quantitatives et qualitatives sur la manière dont les organisations mettent en œuvre les quatre principes fondamentaux du Cadre.

Tous les signataires ayant rejoint l'initiative avant le 1er juillet 2024 étaient tenus de remplir le formulaire, disponible en anglais, espagnol et français, les soumissions ayant été acceptées jusqu'au 31 décembre 2024. Afin d'assurer l'accessibilité et encourager des réponses cohérentes, les signataires ont été soutenus par un certain nombre d'outils, y compris un aperçu PDF des questions et un webinaire dédié les guidant tout au long du processus.

Les organisations ayant rejoint l'initiative après le 1er juillet n'étaient pas tenues de présenter un rapport en 2024, mais elles ont été invitées à soumettre un rapport volontaire. Trois signataires de Sports pour la nature ont soumis un tel rapport volontaire.

Les rapports ne constituent pas un exercice à sens unique. Sports pour la nature est conçue pour être une initiative de soutien et évolutive, fournissant aux signataires des conseils, des ressources et des opportunités d'amélioration continue. Le groupe consultatif Sports pour la nature, un groupe d'experts en biodiversité et durabilité, constitue un élément clé de ce soutien. Ce groupe joue un rôle essentiel dans l'examen de tous les rapports soumis, offrant des commentaires personnalisés et identifiant des opportunités pour chaque organisation d'approfondir et de renforcer son travail au cours des cycles suivants.

Grâce à ce processus, chaque signataire contribue non seulement à un pool de connaissances partagé, mais reçoit également des conseils bilatéraux éclairés de la part d'experts, garantissant ainsi que les rapports aboutissent à un apprentissage et que l'apprentissage mène à l'action.



3 Faits marquants des rapports des signataires 2024

Au cours de la deuxième année de rapports Sports pour la nature, les signataires ont fait preuve d'un engagement fort et croissant dans les quatre principes du Cadre. Les données montrent que la plupart des organisations prennent activement des mesures pour réduire leur impact environnemental et protéger la biodiversité grâce à des actions pratiques sur le terrain.

Le pourcentage de signataires travaillant sur chaque principe en 2024, parmi ceux ayant soumis un rapport, était le suivant :

- Principe 1 : Protection de la nature – 84%
- Principe 2 : Restauration de la nature – 74%
- Principe 3 : Approvisionnement vert – 64%
- Principe 4 : Éducation et communication – 90%

Ces chiffres reflètent une tendance encourageante : les signataires adoptent non seulement le Cadre de manière holistique, mais l'accent mis sur la communication et la sensibilisation (Principe 4) suggère que les organisations sportives reconnaissent leur rôle important dans l'engagement d'un public plus large sur les questions liées à la nature.

Les sections ci-après explorent chaque principe en détail, soulignant les actions les plus couramment rapportées et présentant les bonnes pratiques émergentes de l'ensemble du réseau Sports pour la nature.

Principe 1

Protection de la nature

Les actions les plus fréquemment rapportées en vertu de ce principe comprenaient :

Principe 1: Protection de la nature

Partager des informations pertinentes avec toutes les parties prenantes (athlètes, équipes, personnel, bénévoles, fournisseurs, sponsors, spectateurs, partenaires).

82%

Utiliser les conseils et les ressources pour minimiser les impacts sur la nature.

65%

Vérifier si les infrastructures ou sites événementiels sont situés à proximité de zones naturelles protégées ou sensibles.

65%

Privilégier une alimentation durable, locale et végétale pour des bienfaits pour la santé et l'environnement.

59%

Éviter les structures temporaires dans les aires protégées si elles peuvent nuire à la nature.

57%

Éviter de construire des structures permanentes dans les aires protégées ou importantes.

53%

Collaborer avec des groupes locaux de protection de la nature pour aider à l'évaluation ou à la cartographie des problèmes environnementaux et ceux liés à la biodiversité.

51%

Prévenir l'introduction d'espèces envahissantes susceptibles de nuire à l'environnement local.

47%

Réaliser une évaluation d'impact environnemental : évaluer la manière dont votre organisation affecte et dépend de la nature afin d'identifier les défis et les opportunités.

45%

0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90%

Ces réponses reflètent une prise de conscience croissante au sein de la communauté sportive de la façon dont les opérations physiques et les choix concernant les infrastructures affectent le monde naturel. De nombreux signataires ont également

déclaré avoir pris des mesures précoces en matière de diligence raisonnable environnementale, d'évaluations des sites et de planification d'événements sensibles aux habitats, jetant ainsi les bases d'engagements plus profonds au cours de futurs cycles de rapports.

Principe 2

Restauration de la nature

Le graphique ci-après montre la gamme d'actions rapportées par les signataires au titre du Principe 2, dans la mesure du possible. Il met en évidence les approches les plus couramment adoptées pour restaurer activement la nature dans les zones

opérationnelles, de la sensibilisation et de partenariats locaux à des efforts plus structurés tels qu'un suivi des progrès et l'élaboration de plans d'action en faveur de la biodiversité.

Principe 2: Restauration de la nature

Partager des informations avec le personnel, les athlètes, les équipes et autres parties prenantes.

77%

Explorer les moyens par lesquels votre organisation peut restaurer la nature, comme le réensauvagement, la plantation d'arbres autochtones, l'élimination d'espèces envahissantes, la réduction de la pollution, etc.

74%

Collaborer avec des groupes de conservation locaux pour identifier des opportunités de restauration.

63%

Célébrer et partager les réussites des projets de restauration avec les parties prenantes.

58%

Utiliser les conseils disponibles pour soutenir les efforts de restauration.

49%

Inclure la restauration de la nature dans la planification des événements et des infrastructures, restaurer les zones que vous gérez et collaborer sur des projets communautaires avec des organisations de protection de la nature.

44%

Suivre les progrès en évaluant le succès de vos activités de restauration.

37%

Élaborer un plan d'action en faveur de la biodiversité.

26%

0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80%

Conformément au Principe 2, les signataires ont mis en œuvre un large éventail d'actions concrètes pour restaurer activement la nature.

Principe 3

Approvisionnement vert

Le tableau ci-après illustre l'éventail des mesures prises par les signataires en vertu du Principe 3. Il montre comment les signataires s'efforcent d'identifier les risques environnementaux dans leurs pratiques

d'approvisionnement, d'élaborer des politiques d'approvisionnement durable et de promouvoir la collaboration dans le secteur du sport.

Principe 3: Approvisionnement vert

Analyser vos chaînes d'approvisionnement pour comprendre comment vos achats affectent la nature.

59%

Élaborer une politique d'approvisionnement durable qui aborde les risques pour la nature, en se concentrant sur les actions à fort impact, notamment celles liées au climat.

57%

Partager les meilleures pratiques et les enseignements avec la communauté sportive.

49%

Travailler avec d'autres personnes de votre secteur pour partager les pratiques et créer des initiatives communes en matière de développement durable.

46%

Offrir une formation en développement durable au personnel, aux fournisseurs et aux parties prenantes.

32%

Collaborer avec les fournisseurs pour tester et appliquer votre politique.

30%

0% 10% 20% 30% 40% 50% 60%

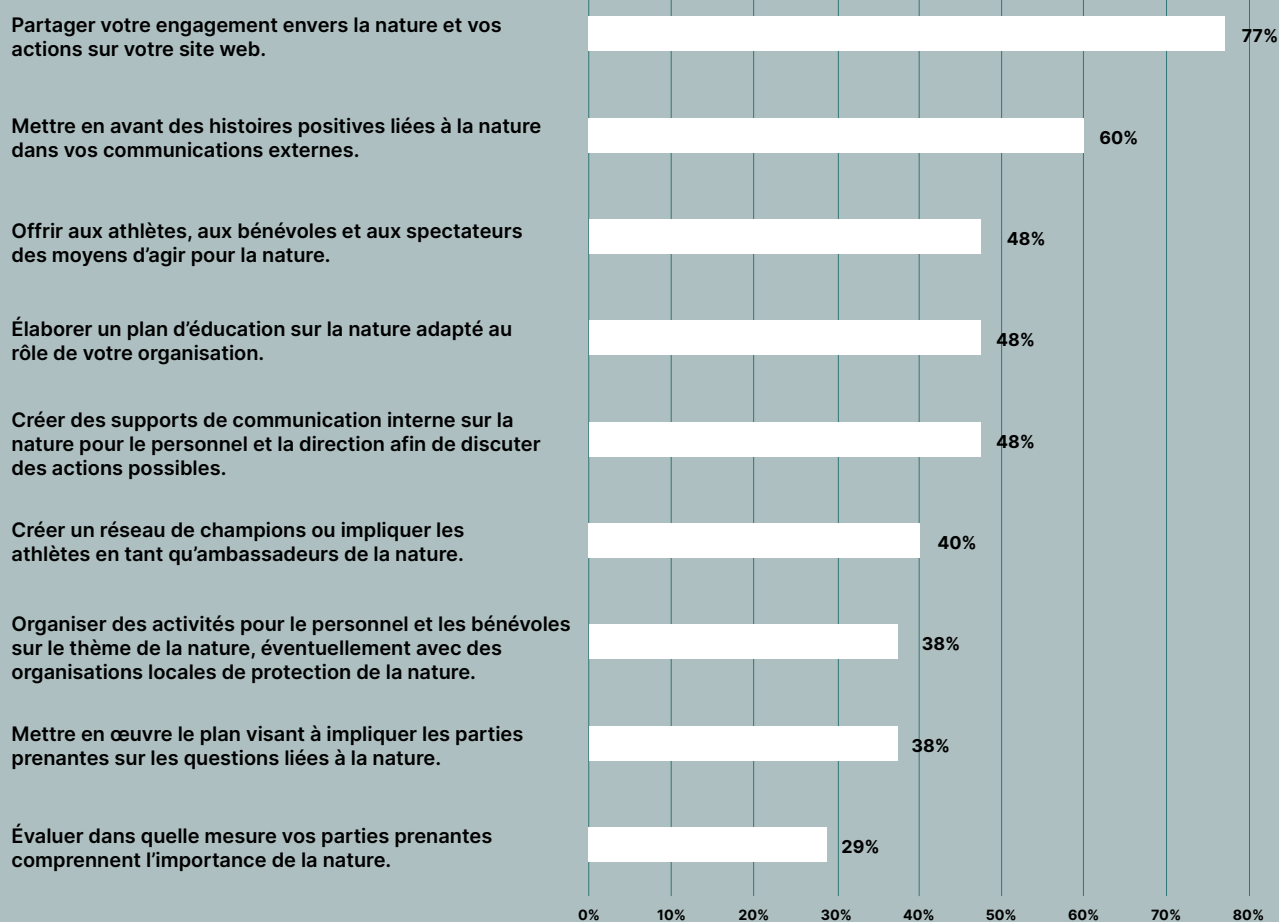
Principe 4

Éducation et communication

Le tableau ci-après présente une sélection d'actions entreprises en 2024 dans le cadre du Principe 4 du Cadre Sports pour la nature, qui se concentre sur l'éducation et l'inspiration d'actions positives pour la nature dans et au-delà du sport. Ces actions reflètent la façon dont les organisations utilisent leur influence,

par le biais de la communication, de la formation, de campagnes et de l'engagement des parties prenantes, pour sensibiliser, renforcer les connaissances et motiver des comportements respectueux de la nature au sein et au-delà de leurs communautés sportives immédiates.

Principe 4 - Éducation et communication



Un large éventail d'initiatives éducatives a été rapporté en 2024 pour sensibiliser et inspirer l'action pour la nature dans et au-delà du monde du sport. Ces initiatives ciblaient à la fois des publics internes

(personnel, athlètes, équipes événementielles) et externes (fans, jeunes, communautés, fédérations) par le biais de formations, de campagnes, d'événements et de partage de ressources.



4 Défis liés à l'action en faveur de la nature

Bien que l'élan continue de croître dans l'ensemble du réseau Sports pour la nature, les signataires sont également confrontés à une série d'obstacles qui limitent l'ampleur, la vitesse et la profondeur de leurs efforts en relation avec la nature. Ces défis ne sont pas propres au sport, mais ils soulignent la nécessité d'un soutien, d'une collaboration et d'un investissement continu pour transformer l'ambition en action durable.

Contraintes économiques

L'accès à un financement stable et à long terme reste un défi majeur :

- **20% des signataires ont signalé des problèmes de financement importants**, au moins un ayant perdu la totalité de son financement lié à la biodiversité en raison du retrait d'un sponsor.
- **25% opèrent actuellement avec un soutien financier ponctuel ou instable**, en s'appuyant sur des dons ponctuels, des budgets internes redirigés ou de petites subventions locales.
- **Seuls 10% disposent d'un budget dédié à la nature supérieur à 50 000 EUR**, ce qui limite leur capacité

Ressources humaines et expertise

Des lacunes en matière de capacités du personnel et de connaissances sur la biodiversité freinent de nombreuses organisations :

- **30% des signataires** n'ont constaté aucune augmentation ou seulement des changements mineurs dans la dotation en personnel pour les travaux liés à la nature.
- **35% ont affecté 1 à 2 personnes aux efforts de durabilité**, souvent dans des rôles à double fonction ou à temps partiel.

- **10% ont créé des équipes ou des groupes de travail dédiés à la durabilité**, et moins de 5% emploient des professionnels à temps plein exerçant des responsabilités liées à la biodiversité.

Suivi, indicateurs clés de performance et planification stratégique

Bien que la sensibilisation augmente, de nombreux signataires sont encore en train de mettre en place les systèmes nécessaires pour suivre les impacts :

- **25% développent des indicateurs clés de performance (ICP)** ou commencent à mettre en œuvre des outils de suivi spécifiques à la nature.
- **Moins de 10% utilisent actuellement des outils avancés tels que la cartographie de la biodiversité**, l'analyse de l'empreinte écologique ou des systèmes de rapport alignés sur les critères ESG.
- **40% prévoient de finaliser ou de publier des stratégies formelles de durabilité d'ici 2025**, ce qui montre que beaucoup en sont encore au stade de la planification ou de projets pilotes.



Éducation et engagement communautaire

Des efforts de sensibilisation et de mobilisation des communautés sont en cours, mais pas encore de façon généralisée :

- 20% développent des initiatives éducatives, telles que des plateformes d'apprentissage en ligne, des programmes d'athlètes ambassadeurs et des ateliers pour le personnel.
- 15% ont indiqué un engagement actif des communautés, y compris dans la plantation d'arbres, des événements de restauration ou des campagnes de science citoyenne.
- 5 à 7% ont indiqué disposer d'indicateurs d'impact mesurables, tels que le nombre d'étudiants, de clubs ou de groupes locaux touchés.

Limites opérationnelles et structurelles

Des contraintes physiques et institutionnelles limitent également la mise en œuvre :

- 15% des signataires sont confrontés à des problèmes logistiques liés à une infrastructure limitée ou à un manque de contrôle des sites événementiels.
- 10% sont encore dans la phase de l'évaluation stratégique, ce qui retardera toute mise en œuvre jusqu'à la fin de 2025.

- 5 à 7% ont accès à des données précieuses sur la biodiversité (par exemple, des inventaires d'espèces ou des cartes des habitats), mais ont du mal à les appliquer en raison de limitations techniques ou de personnel.

Un paysage de préparation inégale

Bien que le leadership et l'innovation soient visibles dans certaines parties du réseau, de nombreux signataires en sont encore à des stades précoces ou intermédiaires de leur parcours :

- 30 à 35% font face à des obstacles financiers ou structurels limitant tout progrès significatif.
- 40% travaillent toujours à définir des stratégies, des systèmes de suivi ou des voies de mise en œuvre claires.
- 10 à 15% ont commencé à intégrer pleinement la nature dans leurs cadres de gouvernance, de planification et de rapport.

Ces résultats soulignent un besoin clair : pour permettre à davantage d'organisations sportives d'agir, un accès plus général à un financement durable, à des conseils d'experts et à des outils pratiques est nécessaire. La mise à l'échelle de ce soutien sera essentielle si le monde du sport veut jouer pleinement son rôle dans l'inversion de la perte de biodiversité et la protection de la nature pour les générations futures.



5 Changements de 2023 à 2024 : évolution de la participation et des pratiques

Alors que le cadre Sports pour la nature entre dans sa deuxième année de rapports, des signes clairs de croissance et de maturité apparaissent à la fois dans la façon dont les signataires s'engagent avec les principes et dans la façon dont ils structurent leurs engagements internes.

Cependant, en comparant les résultats 2023 et 2024, il est important de noter un changement majeur de méthodologie. Le formulaire de rapport 2024 a été considérablement révisé, avec des questions plus structurées, des listes d'actions prédéfinies et des introductions spécifiques pour chaque principe. Contrairement au format ouvert utilisé en 2023, ce nouveau document a encouragé les signataires à fournir des réponses plus détaillées et mesurables.

En conséquence, les augmentations apparentes d'actions ou d'engagement peuvent être influencées autant par l'amélioration de la collecte de données que par des changements réels sur le terrain. Malgré cela, un certain nombre de changements significatifs dans les pratiques et la culture organisationnelle sont évidents.

Continuité et croissance organisationnelles

- **Au total, 57 organisations ont soumis un rapport en 2024**, soit plus du double des 26 organisations ayant soumis un rapport en 2023.
- **25 organisations ont participé au cours des deux années**, ce qui représente 96% de rétention de la cohorte d'origine, un signe fort d'engagement à long terme.
- **Un seul signataire de 2023, Paris 2024**, n'a pas présenté de rapport en 2024 en raison de la dissolution prévue de l'organisation après les Jeux olympiques.

Engagement opérationnel et ressources

Un marqueur clé des progrès réalisés en 2024 est l'augmentation significative de la façon dont les signataires allouent des ressources internes pour soutenir les efforts liés à la nature :

- **100% des signataires ayant soumis un rapport (24/24)** ont actualisé les données concernant leur allocation de ressources en 2024.
- **Beaucoup ont indiqué des augmentations de budget**, de temps du personnel ou d'orientation stratégique, ce qui suggère que les priorités environnementales sont davantage ancrées dans les opérations.
- **Ce changement constitue la preuve de progrès la plus forte d'une année sur l'autre**, au-delà des changements de structure ou de libellé du formulaire.

Autres améliorations observées

Outre les actions spécifiques aux principes, deux domaines de changement plus généraux se distinguent :

- **Qualité et cohérence des données.** L'introduction de formulaires structurés a permis d'obtenir des données plus comparables et exploitables de la part de l'ensemble des répondants, ce qui permettra une meilleure étude comparative et de meilleures analyses lors des prochains rapports.
- **Utilisation d'outils stratégiques.** Bien que toujours limitée dans l'ensemble, une augmentation progressive de l'adoption de documents de planification, d'indicateurs clés de performance et d'évaluations des risques environnementaux a été observée, indiquant un passage d'une action ponctuelle à une réflexion plus stratégique et à plus long terme.



6 Conclusion et perspectives d'avenir

La deuxième année de rapports Sports pour la nature a confirmé que la communauté sportive mondiale est non seulement disposée, mais de plus en plus capable, de prendre des mesures significatives en faveur de la nature. Trois idées clés ressortent du cycle 2024 :

1. L'engagement s'approfondit : un nombre croissant de signataires prennent des mesures pratiques en vertu des quatre principes, soutenues par un renforcement des ressources, une planification stratégique et une intégration opérationnelle.
2. Les rapports mûrissent : avec des outils et une structure améliorés, les données soumises en 2024 sont plus détaillées, exploitables et cohérentes, jetant ainsi les bases d'un apprentissage partagé et d'analyses comparatives futures.
3. L'engagement est durable : presque tous les signataires de 2023 ont également fourni un rapport en 2024, et beaucoup ont intensifié leurs efforts, démontrant que la nature devient une priorité claire dans le sport.

Envisager l'avenir

En 2025 et au-delà, l'initiative Sports pour la nature se concentrera sur le renforcement des capacités à travers le réseau, aidant tous les signataires, quelle que soit leur taille, leur région ou leur sport, à accroître leur impact.

Les principales évolutions incluent :

- Outils pratiques : le lancement d'un outil d'évaluation dédié au début de 2025 offre aux signataires un moyen pratique et convivial de comprendre et mesurer les relations entre leur organisation et la nature. Celui-ci soutient la planification, l'action et l'apprentissage dans l'ensemble des quatre principes.
- Soutien d'experts et apprentissage par les pairs : les signataires continueront de bénéficier de ressources ciblées, de commentaires d'experts et d'opportunités accrues d'engagement bilatéral, y compris le rôle continu du Groupe consultatif Sports pour la nature.
- Interconnexions climat-nature : une nouvelle ressource publiée au début de 2025 met en

évidence la relation cruciale entre l'action pour le climat et la biodiversité, aidant les signataires à comprendre comment les stratégies positives pour la nature soutiennent également les objectifs en matière de carbone et la résilience.

- Jeunesse et ambassadeurs : il existe un fort élan pour activer les jeunes athlètes et les stars du sport en tant qu'ambassadeurs de la nature, avec de nouvelles initiatives axées sur l'engagement des jeunes, la narration et les modèles identificatoires.

Enfin, il existe un sentiment partagé d'optimisme et de solidarité à travers le réseau. Les signataires appellent à une collaboration, un soutien et un partage de connaissances continus, et Sports pour la nature s'engage à répondre à cet appel.

En travaillant ensemble, nous pouvons faire en sorte que le sport protège non seulement la nature, mais aussi qu'il la défende pour les générations à venir.





Pour plus d'informations
sportsfornature@iucn.org
www.sportsfornature.org